

## Règlement du concours d'admission en année 1 session 2026

Tou·tes les candidat·es sont invité·es à formuler leurs vœux d'orientation via Parcoursup à partir du 19 janvier 2026.

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Chaque candidat·e devra en parallèle de sa candidature dans Parcoursup se connecter sur la plateforme dédiée au concours de l'ÉESI et créer son espace candidat·e personnel à partir du 20 janvier 2026.

<https://scolarite.eesi.eu/selection?sp=28&cs=8|11>

### Cadre réglementaire

- Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes
- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-3, L. 759-1 et suivants et D. 759-5 à D. 759-8
- Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique
- Arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes

*« Chaque établissement explicite, dans son règlement de la procédure d'admission, les modalités de cette disposition dérogatoire. Ce règlement est rendu public avant la phase d'inscription aux épreuves. »*

*L'admission au semestre 1 fait l'objet d'une procédure de sélection comprenant trois épreuves obligatoires qui peuvent s'articuler, se combiner ou fusionner :*

*- une épreuve de pratique artistique ;*

*- une épreuve écrite ;*

*- un entretien avec des membres du jury, sur la base de la présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le candidat. L'entretien se déroule avec au moins deux enseignants du cursus, nommés par le directeur dans le respect de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes. »*

*« Le directeur établit la liste des membres du jury pour l'admission au semestre 1, composée d'enseignants du cursus de l'établissement ainsi que de professionnels. Elle peut comprendre des étudiants de l'établissement avec voix consultative. La composition du jury respecte l'objectif de parité entre les femmes et les hommes. La liste des membres du jury est rendue publique avant le début des épreuves. »*

*« Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du candidat, la maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine. Elles peuvent être organisées en présentiel ou à distance. »*

*Le contenu de ces épreuves, conçu par des enseignants des écoles d'art et de design, est validé par le directeur de l'établissement, après avis des instances pédagogiques et scientifiques compétentes. »*

## Concours d'admission en année 1

L'admission en première année à l'ÉESI se fait par voie de concours. Ce concours s'adresse à l'ensemble des candidat-es titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent, en classe de Terminale, en classe préparatoire aux écoles d'art ou engagé-es dans des cursus post-bac.

Tou-tes les candidat-es doivent formuler leurs vœux d'orientation post-bac via le portail en ligne Parcoursup.

L'inscription à l'ÉESI correspond à un vœu d'orientation et à un seul et même concours pour les 2 sites. Le-la candidat-e formule ensuite ses choix de site : Angoulême / Poitiers. Il est vivement conseillé de faire le choix des deux sites dès l'inscription, la question du site d'études pouvant faire l'objet d'un échange avec le jury lors de l'entretien.

Les frais d'inscription aux épreuves du concours sont de 50 €, règlement par carte bancaire via Parcoursup.

### Dérogations de diplôme

Des dérogations de diplôme peuvent être accordées à titre exceptionnel.

Les candidat-es adressent une demande de dérogation à la direction de l'ÉESI qui organise une commission de recevabilité. Le dossier, composé d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'un dossier de travaux iconographiques de 15 Mo maximum, doit être envoyé à [direction.etudes@eesi.eu](mailto:direction.etudes@eesi.eu), au plus tard le 9 mars 2026 à midi (heure de Paris).

Si la commission de recevabilité prononce un avis favorable, la procédure d'inscription est envoyée par e-mail. Communication des résultats le 25 mars 2026 par e-mail.

### Nature du concours

En 2026, le concours d'entrée en première année se décompose en 2 phases : une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

#### **Phase d'admissibilité**

Cette phase consiste dans le dépôt de deux pièces sur la plateforme dédiée au concours lors de l'inscription :

- > un portfolio ou dossier artistique ;
- > une lettre d'intention.

#### **Phase d'admission**

Une fois le-la candidat-e admissible, il-elle est invité-e à participer à la phase d'admission. Cette phase consiste dans :

- > une production plastique sur un sujet publié au début de la phase d'admission ;
- > un entretien avec un jury reposant sur la production plastique du-de la candidat-e, sa motivation et son portfolio.

Tout candidat-e n'ayant pas déposé d'épreuve plastique ne sera pas admis-e à passer l'entretien.

Les épreuves de la session 2026 du concours d'entrée se déroulent en distanciel, par dépôt de documents sur la plateforme dédiée au concours et par visioconférence pour l'entretien avec le jury.

#### **Jury du concours d'admission**

Pour les 2 phases, le jury est composé de professeur-es et d'assistant-es d'enseignement artistique de l'ÉESI, de bibliothécaires de l'ÉESI ainsi que de personnalités qualifiées (professeur-es d'écoles supérieures d'art et professionnel-les). Des étudiant-es peuvent prendre part à l'entretien à titre consultatif.

Publication de l'arrêté de nomination du jury sur le site de l'ÉESI / rubrique Admissions :

<https://www.eesi.eu/site/spip.php?rubrique213>

## Inscription au concours

Session du 19 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2026

> Tou·tes les candidat·es doivent formuler leurs vœux d'orientation post-bac via le portail en ligne Parcoursup, sans quoi leur candidature ne pourra être prise en compte

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

**Inscriptions ouvertes à partir du 19 janvier 2026.**

> Chaque candidat·e devra, en parallèle de sa candidature dans Parcoursup, se connecter sur la plateforme dédiée au concours de l'ÉESI et créer son espace candidat·e personnel afin de déposer les 2 documents requis (plateforme développée par Ganesh Education):

<https://scolarite.eesi.eu/selection?sp=28&cs=8|11>

**Plateforme concours accessible à partir du 20 janvier 2026**

Le lien pour accéder à la plateforme concours de l'ÉESI et créer son espace candidat·e personnel où les documents seront déposés est également indiqué dans Parcoursup.

Il est de la responsabilité du·de la candidat·e d'activer son espace candidat·e personnel et de vérifier le dépôt des 2 documents requis.

Lors de la création de l'espace candidat·e, l'adresse mail indiquée doit impérativement être identique à celle renseignée dans Parcoursup. De plus, le·la candidat·e devra renseigner son n° d'identifiant Parcoursup.

> L'inscription dans Parcoursup et le dépôt des 2 documents dans l'espace candidat·e doivent être effectués **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026 à minuit** (heure de Paris).

**L'inscription au concours de l'ÉESI est valide à partir du moment où le vœu est confirmé dans Parcoursup, les frais d'inscription au concours acquittés et les 2 documents déposés sur la plateforme concours de l'ÉESI.**

### **L'espace candidat·e sur la plateforme concours de l'ÉESI**

L'espace candidat·e est conçu pour :

> en phase d'admissibilité :

- la création de l'espace personnel
- le dépôt du portfolio et de la lettre d'intention

> en phase d'admission :

- le dépôt de l'épreuve plastique
- la réception de la convocation et des informations en vue de l'entretien avec le jury

En cas de difficulté, contacter : **support\_inscription@eesi.eu**

Les candidat·es souhaitant faire part de difficultés à l'écrit ou à l'oral ou d'un handicap à prendre en compte lors du concours et par la suite, peuvent déposer un justificatif au format PDF (bilan orthophonie, document relatif à l'aménagement des épreuves du bac, ou autre document) **dans le champ dédié sur l'espace candidat·e de la plateforme concours de l'ÉESI.**

## Déroulement du concours et nature des épreuves

Tout·e candidat·e valablement inscrit·e doit :

- produire la lettre d'intention et la déposer dans l'espace candidat·e ;
- produire le portfolio et le déposer dans l'espace candidat·e ;

> Si il·elle est admissible :

- réaliser l'épreuve plastique et la déposer dans l'espace candidat·e
- se présenter à l'entretien en visio-conférence suivant le jour et l'heure de convocation.

**Épreuves à réaliser à distance et à déposer sur la plateforme concours dans l'espace candidat·e:**

<https://scolarite.eesi.eu/selection?sp=28&cs=8|11>

**La non-restitution ou la non-réalisation de l'une de ces épreuves est éliminatoire.**

### Phase d'admissibilité

#### x Portfolio

Le portfolio regroupe un ensemble conséquent de travaux artistiques. Il reflète les compétences et la singularité artistique du·de la candidat·e, suivant tous les médiums possibles.

Il doit témoigner de la pratique artistique du·de la candidat·e, quels que soient les supports et disciplines artistiques de prédilection. Le jury pourra découvrir l'étendue des expérimentations graphiques ou plastiques, sonores ou cinématographiques, photographiques ou sculpturales ainsi que les projets en cours.

**Format :** Dossier numérique converti au format PDF de 15 pages et 20 Mo maximum. Pour les films, les réalisations sonores ou multimédias, insérer les liens hypertextes dans le PDF.

#### x Lettre d'intention

La lettre d'intention présentera le projet personnel du·de la candidat·e. Elle traitera les 4 questions suivantes :

- > Exposez ce qui retient votre intérêt et votre curiosité dans le champ artistique et culturel et expliquez le lien entre ces intérêts et votre projet personnel.
- > Pourquoi faites-vous le choix d'études supérieures en école d'art ?
- > Pourquoi faites-vous le choix de l'ÉESI ?
- > Privilégiez-vous le site d'Angoulême ou de Poitiers et pour quelles raisons ?

**Format :** Dossier numérique converti au format PDF, 1 Mo maximum.

**Dépôt du portfolio et de la lettre d'intention dans l'espace candidat·e avant le 1<sup>er</sup> avril 2026, minuit (heure de Paris).**

**Chaque candidat·e est responsable de l'intégrité du fichier déposé sur son espace candidat·e.**

#### x Admissibilité

L'information d'admissibilité est communiquée par e-mail le **16 avril 2026**.

L'admissibilité ouvre ensuite le droit d'accès à la phase d'admission dans l'espace candidat·e.

### Phase d'admission

### **x Épreuve plastique**

**Publication du sujet de l'épreuve plastique sur [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu) (rubrique Admissions) le 16 avril 2026, midi (heure de Paris).**

Le·la candidat·e réalise un travail plastique en réponse au sujet proposé. Toutes les techniques et médiums sont admis et restent au choix du·de la candidat·e. La proposition plastique est enregistrée sous la forme d'un document PDF déposé dans l'espace candidat·e. Il peut s'agir d'une photo ou d'une vidéo (lien de renvoi hypertexte inséré dans le document PDF). Pour prendre en photo ses travaux, le·la candidat·e pourra utiliser son smartphone. Présenté lors de l'entretien avec le jury, le travail devra mettre en valeur les capacités de représentation et d'imagination du·de la candidat·e.

**Format :** Document numérique au format PDF de 20 Mo maximum. S'il s'agit d'une vidéo, insérer les liens hypertextes dans le PDF.

**Dépôt de l'épreuve plastique dans l'espace candidat·e au plus tard le 21 avril 2026, midi (heure de Paris).**

Le·la candidat·e est tenu·e de s'assurer de l'intégrité du fichier déposé. En cas de difficulté technique, le·la candidat·e contacte le support technique à l'adresse [support\\_inscription@eesi.eu](mailto:support_inscription@eesi.eu) au plus tard 1h après l'heure limite de dépôt. Au-delà de ce délai, il·elle est considéré·e comme démissionnaire.

### **x Épreuve orale : entretien avec le jury**

**Une convocation nominative** avec date, heure de l'entretien et lien de connexion sera disponible dans l'espace candidat·e **à partir du 24 avril 2026 après-midi.**

Il appartient au·à la candidat·e de s'organiser en conséquence.

**Attention, il n'y aura pas de modification possible des ordres de passage.**

**Les auditions sont prévues du 28 au 30 avril 2026** (sauf si un très grand nombre de candidatures admissibles nécessite une plus grande amplitude du dispositif).

L'entretien de 20 minutes se déroule en visio-conférence via une plateforme type Jitsi. Le jury évalue la motivation et la connaissance artistique du·de la candidat·e. L'entretien s'appuie sur les 3 documents préalablement déposés dans l'espace candidat·e, en particulier l'épreuve plastique.

Le·la candidat·e est responsable des conditions de son audition et doit s'organiser en conséquence. Il·elle doit s'assurer de la viabilité des outils informatiques en sa possession pour l'entretien : matériel informatique, connexion réseau, téléchargement et installation de l'interface de connexion (plateforme type Jitsi, à confirmer lors de la convocation <https://meet.jit.si/>).

Le·la candidat·e doit se préparer à l'entretien afin d'être opérationnel·le en date et heure de la convocation. Il·elle doit assister seul·e à cet entretien. Il est recommandé de s'installer dans un lieu calme.

Lors de l'entretien, le·la candidat·e doit présenter sa pièce d'identité.

## Évaluation des candidat·es

### Admissibilité

La lettre d'intention et le portfolio font l'objet d'une seule évaluation par au moins 2 évaluateurs qui se constituent en jury pour attribuer une note sur 40.

Cette note déterminera le classement pour constituer la liste des candidat·es admissibles.

### Admission

Le jury est constitué de 3 membres dont au moins 2 professeur·es d'enseignement artistique ou assimilé.

L'entretien est réalisé à l'appui de l'épreuve plastique et donne lieu à une note sur 40.

Cette note déterminera le classement final pour constituer la liste des candidat·es admis·es.

**La non-restitution de l'une des épreuves ainsi que la non-participation à l'entretien devant le jury sont éliminatoires.**

À l'issue des épreuves du concours, une commission d'harmonisation est organisée par la direction de l'établissement. Elle est composée de la direction ou de son représentant et d'enseignant·es membres du jury choisi·es dans le respect de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes.

La commission délibère et prend toute décision quant au classement ou au rang des candidat·es. La liste et le rang d'admission sont communiqués via la plateforme Parcoursup.

Tout·e candidat·e peut demander à connaître la note générale obtenue aux épreuves d'admissibilité et d'admission ainsi que le commentaire rédigé par le jury. La demande doit être adressée par e-mail à : [coordination-pedagogique@eesi.eu](mailto:coordination-pedagogique@eesi.eu).

Aucun remboursement des frais d'inscription de 50 €, correspondant aux frais administratifs, ne sera possible.

## Critères d'évaluation

### Admissibilité

#### Lettre d'intention, portfolio

- Curiosité artistique et intellectuelle
- Culture générale
- Motivation
- Singularité et originalité du projet personnel
- Adéquation du projet avec le programme de l'école
- Travail rédactionnel
- Honnêteté intellectuelle et authenticité de l'écrit

### Admission

### **Épreuve plastique, entretien avec le jury**

- Curiosité artistique et intellectuelle
- Motivation
- Culture générale
- Capacité d'interaction avec le jury
- Qualité, singularité et originalité de la production plastique
- Adéquation du projet avec le programme de l'école

### **Appréciation générale**

Le jury synthétise les qualités du-de la candidat-e et formule une appréciation en incluant ou non ses réserves.

### **Nota bene / Égalité des chances – diversité**

Le jury veille à intégrer une pluralité de profils d'étudiant-es (de diverses origines socio-économiques, géographiques, scolaires, etc.). Afin de donner un accès le plus équitable possible à l'enseignement supérieur artistique, le jury est attentif à la singularité de chaque candidature.

## Calendrier général

### **17 décembre 2025**

Ouverture publique du site d'information [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### **19 janvier 2026**

Ouverture aux bachelier·ères de la plateforme Parcoursup pour inscription et formulation des vœux

### **20 janvier 2026**

Ouverture de la [plateforme concours de l'ÉESI](#) pour création de l'espace candidat·e personnel et dépôt des documents requis

### **9 mars 2026, midi**

Date limite d'envoi des dossiers de demande de dérogation au diplôme pour les candidat·es non bachelier·ères

### **12 mars 2026**

Date limite de formulation des vœux par les candidat·es sur Parcoursup

### **25 mars 2026**

Publication des avis de la commission de recevabilité pour les candidat·es non bachelier·ères

### **1<sup>er</sup> avril 2026, minuit**

Date limite de confirmation des vœux par les candidat·es sur Parcoursup

### **1<sup>er</sup> avril 2026, minuit**

Date limite de création de l'espace candidat·e et du dépôt des documents sur la [plateforme concours de l'ÉESI](#)

### **16 avril 2026**

Communication auprès des candidat·es admissibles

### **16 avril 2026, midi (heure de Paris)**

Publication du sujet de l'épreuve plastique sur le site internet [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu)

### **21 avril 2025, midi (heure de Paris)**

Date et heure limite pour le dépôt de l'épreuve plastique dans l'espace candidat·e

### **À partir du 24 avril 2026 après-midi**

Transmission de la convocation à l'épreuve orale en visioconférence via l'espace candidat·e

**Aucune modification des ordres de passage ne sera possible**

### **28-30 avril 2026, 9 h - 18 h (heure de Paris)**

Épreuve orale : entretien avec un jury en visioconférence sur convocation nominative

### **2 juin 2026**

Publication des résultats via Parcoursup pour les candidat·es bachelier·ères

Les candidat·es non-bachelier·ères sont contacté·es directement par e-mail

### **11 juillet 2026**

Fin de la phase d'admission